



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2026.827

Du registre des arrêtés municipaux

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÉNANT
(Fête nationale des voisins rue de la
Fraternité)

ARRETE PROVISOIRE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Monsieur Nicolas ASTIER, pour l'organisation de la « fête nationale des voisins » le **Vendredi 26 Juin 2026** ;

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La circulation **de véhicules de tous genres est interdite** dans la rue de la Fraternité entre la rue Ernest LESUEUR et le Chemin des Cottes pour **la période du Vendredi 26 Juin 2026 entre 18h00 et 22h00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **17 Juin 2026**,

Francois Vion

Maire

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du _____

Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives